



Action sociale

Alors que l'Action sociale est l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels du MEFR, celui-ci, sous le prétexte fallacieux de coller aux désirs et besoins des agentes et des agents, se désengage de l'action sociale en imposant une réforme remettant gravement en cause les moyens humains et financiers de celle-ci, malgré l'opposition des représentants du personnel.

Pourtant la place et le rôle de l'action sociale au sein des administrations de « Bercy » résultent d'une construction historique ancienne, fruit des rapports de force et de l'action syndicale, notamment suite au conflit de 1989 aux Finances, pour répondre aux besoins des personnels de notre ministère, actifs ou pensionné.es et de leur famille.

L'action sociale ne se résume pas qu'aux prestations destinées aux enfants des personnels (arbre de Noël ou colos) mais tout agent en bénéficie par le biais de la restauration de prêts, d'aides, de logements sociaux, de loisirs ou de culture, l'Action Sociale est profondément ancrée et présente au quotidien. Dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, elle est plus que jamais menacée. Elle subit d'année en année des baisses budgétaires mettant en cause son intégrité mais également une réforme de fond qui entraînera une moins grande efficacité du réseau et qui réduira le champ d'action des associations (AGRAF, EPAF et ALPAF).

L'organisation départementale du réseau d'action sociale est en grand danger. Avec une régionalisation de l'action sociale à laquelle on va être confrontés avec la disparition du réseau de proximité. Les prestations elles-mêmes sont aujourd'hui remises en cause avec les décisions politiques concernant l'association EPAF : avec la vente de la majeure partie des résidences mises à disposition d'EPAF réduisant ainsi son champ d'action et contraignant l'association à recourir au concours de prestataires sur lesquels elle n'a pas la maîtrise des tarifs.

La restauration collective est elle-même en danger si la loi EGALIM2 garantit la fourniture de produits bio et locaux le coût des repas s'en ressent et l'envolée des prix des matières premières et des transports devient un réel problème. Par ailleurs la crise sanitaire a impacté durablement la fréquentation des restaurants qui ne retrouveront pas la fréquentation d'avant crise (développement du télétravail notamment). De même le NRP PARISIEN va avoir un impact non négligeable sur l'activité d'AGRAF.

L'action sociale n'est ni un confort ni un luxe. C'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Pour Solidaires Finances, l'Action Sociale est au cœur des préoccupations des agent.es de l'Etat, titulaires ou non, en activité ou en retraite.

Elle doit répondre aux besoins sociaux en terme de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confronté.es aux accidents de la vie.

L'action sociale doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agent.es.

Solidaires Finances Publiques Paris
6 rue Saint-Hyacinthe - 75001 Paris
01 44 86 87 41

La Balf :
paris@solidairesfinancespubliques.org

Le site :
<http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>

La page Facebook :
<https://www.facebook.com/SolFIPParis>



@SolFip75



solfip75

Sommaire

| | |
|---|------|
| Edito | p. 1 |
| Les associations - Focus départemental | p. 2 |
| Le logement à Paris - Les prêts - La restauration | p. 3 |
| Aide à la parentalité - Les adresses utiles | p. 4 |

Les représentant.es de SOLIDAIRES siègent dans les instances de l'action sociale interministérielle, au plan national comme au plan régional, ainsi que dans les associations.

AU PLAN INTERMINISTÉRIEL

Le CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) se situe à l'échelon national.

Les SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) se situent au niveau de chaque région.

AU PLAN MINISTÉRIEL

Le CNAS (Conseil National de l'Action Sociale). C'est un organisme composé de représentant.es des administrations du ministère et de représentant.es du personnel. Il élabore et gère le budget et décide des actions à mener dans le cadre de la politique sociale et des orientations nationales qu'il a définies. Il évalue l'ensemble des actions préconisées. Il est consulté sur l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale sur l'ensemble des ministères économiques et financiers.

Le CDAS (Conseil Départemental de l'Action Sociale) est la déclinaison à l'échelon départemental du CNAS en s'appuyant sur la note d'orientation annuelle discutée et votée au CNAS.

Il organise et anime l'action sociale dans le département. Il répartit les crédits d'action locale (CAL) entre les actions (sorties culturelles, arbre de Noël, voyages, consultation d'avocat, de psychologue) qu'il propose de mettre en œuvre dans le cadre du budget qui lui est alloué chaque année.

Il débat de tous les sujets d'Action Sociale (logements, crèches, restauration, loisirs...) concernant son département et qu'il souhaite impulser. Il formule également des propositions soumises à l'examen du CNAS.

LES ASSOCIATIONS

La sous-direction de l'Action Sociale dispose de trois opérateurs, organisés depuis 2007 sous forme associative, pour la gestion d'un certain nombre de prestations. Chaque association est indépendante, chacune ayant un/e président/e (cadre supérieur d'une direction) et un/e vice président/e (membre issu d'une organisation syndicale selon la représentativité issue des élections professionnelles).

A.L.P.A.F. créée en 1954, Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières, gère le parc de logements ministériels ainsi que les aides et prêts liés au logement.

É.P.A.F. (Éducation et Plein Air Finances) créée en 1956 pour les séjours de vacances familles et les séjours de vacances-enfants.

A.G.R.A.F. créée en 1983. Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières gère 29 «restaurants Finances» à Paris et dans quelques villes de banlieue (77, 92, 93, 94).

Dans chacune de ces associations Solidaires Finances détient 5 sièges sur 15 aux assemblées générales.

Trois autres associations, à vocation culturelle ou sportive, sont rattachées au Ministère et sont soumises à une adhésion annuelle.

ATSCAF (Association Touristique Sportive Culturelles des Administrations Financières de Paris) anime et propose des activités au profit des agent.es adhérent.es.

Place des arts. Médiathèque du Ministère propose aux agent.es adhérent.es d'emprunter des livres, des ebooks sur liseuses, des DVD, des CD et des bandes dessinées (BD), et de profiter de ses offres numériques (vidéo à la demande et musique en ligne) et organise des événements culturels ...

Club Sportif du Ministère des Finances (CSMF). Il propose des activités sportives et de détente susceptibles de contribuer à l'amélioration de la santé des agent.es adhérent.es.

FOCUS DÉPARTEMENTAL

A PARIS, le CDAS organise et anime l'action sociale ministérielle à Paris, notamment en s'appuyant sur la note d'orientation annuelle discutée et votée au CNAS. Il gère :

- l'ensemble des actifs travaillant sur Paris : comprenant pour la DGFIP les agents de la DRFIP et de Centrale, la DNVSF et DSPAPHP, les DOUANES et LA CCRF soit plus de 14 500 actifs,
- les retraité-es du Ministère domicilié-es à Paris 5 600,
- les enfants des agent-es : 5 665 enfants,

Cette instance est composée de représentant.es des administrations et de représentant.es du personnel dont le nombre de sièges est réparti en fonction des résultats des aux élections professionnelles au niveau ministériel. Solidaires Finances détient 5 sièges sur 15.

Le CDAS décide de la répartition des crédits entre différentes actions (sorties culturelles, arbre de Noël, voyages, consultations d'avocat, de psychologue, ...) qu'il propose de mettre en œuvre dans le cadre du budget qui est alloué chaque année avec les « Crédits d'actions locales » (CAL).

Le CAL à Paris d'un montant de 403 235 € pour 2022 finance de nombreuses actions en faveur des actifs retraités et enfants.

Arbre de Noël : comprend le spectacle pour les enfants de 3 à 12 ans, ainsi que les chèques cadeaux pour la tranche d'âge de 0 à 14 ans (pour 2021 cela a représenté un peu plus de 280 000 €).

Journée spécifique pour les retraité.es : journée avec une visite culturelle et moment de convivialité pour plus de 200 retraité.es (coût en 2021 de 15 000 €).

Actions en faveur des actifs destinées à l'ensemble des agent.es parisiens : sorties diverses et variées pour un coût de plus de 39 000 €.

Actions de santé publique : conférences traitant de divers points de santé (dos sommeil par exemple) et également la vaccination anti grippe.

Consultations : une équipe de professionnels composée de deux avocat.es, d'un notaire et d'un psychologue sont à l'écoute des agent.es actifs et retraité.es parisiens afin de répondre à leurs interrogations, les conseiller et les écouter.

Les colos de vacances pour la Toussaint : historiquement la délégation de l'action sociale proposait des séjours destinés aux enfants d'agent.es parisiens, âgés de 4 ans à 17 ans, durant les congés scolaires de la Toussaint, à la place de EPAF qui n'assurait pas cette période (ce qui n'est plus le cas depuis 2020). Le coût de ces colos est de l'ordre de 39 000 € en 2021.

LES PRETS

Le logement à Paris

C'est l'ALPAF qui met en oeuvre les prestations d'action sociale concernant le logement, sous forme de réservations et d'attributions de logements sociaux.

En tant que fonctionnaire des ministères économiques et financiers, vous pouvez avoir accès au parc social de l'ALPAF et au parc de logements interministériels réservés aux fonctionnaires, gérés par la préfecture de Paris ([site :www.balae.logement.gouv.fr](http://www.balae.logement.gouv.fr)).

N'oubliez pas de consulter le site www.alpaf.finances.gouv.fr onglet logements vacants.

ALPAF est également partie prenante dans l'aide à la première installation qui consiste à faciliter l'installation dans un logement locatif (y compris en foyer meublé) pour tous les agents nouvellement affectés y compris PACTES ou contractuels avec un contrat ou plusieurs d'une durée supérieure à 1 an affectés au Ministère ou suite à promotion dans un nouveau poste. Des conditions de revenus sont à remplir.

L'ALPAF délivre également différents prêts ou aides.

■ Prêt équipement du logement : ce prêt attribué sous conditions de ressources va de 500 à 2 400 € et peut être remboursé sur 24, 36 ou 48 mois.

■ Prêts pour l'amélioration de l'habitat : ce prêt attribué sous conditions de revenus est de 500 € à 4 800 € (pour les travaux d'économie d'énergie). Il peut être remboursé sur une période de 24 à 72 mois.

■ Prêt adaptation du logement des personnes handicapées : de 2 400 € à 10 000 €. Il est remboursable en 140 mensualités.

■ Aide à la propriété : non remboursable, cette aide couvre une partie des intérêts d'un prêt bancaire immobilier de 10 ans minimum. Le montant de l'aide est conditionné aux ressources et au montant du prêt bancaire. Il peut aller de 1 120 € à 8 460 €.

■ Prêt immobilier complémentaire : sous conditions de ressources et en fonction de la localisation du bien. Le montant emprunté va de 8 500 € à 22 000 €. Seuls des frais de dossier de 2 % sont à rembourser en plus du prêt et étalés sur sa durée.

■ Prêt pour sinistre immobilier est de 2 400 € à 8 000 € et est remboursable en 60 ou 100 mensualités.

■ AIDE pour le logement d'un enfant étudiant : concerne l'installation dans un logement loué par un enfant âgé de 16 à 26 ans. Il existe des conditions de ressources et le montant est de 400 €.

Vous retrouverez toutes les informations précises et les dossiers d'inscription sur le site internet : www.alpaf.finances.gouv.fr/cms/accueil/lalpaf.html

La restauration

40 % du budget de l'action sociale ministérielle (près de 47 M€) sont consacrés à la restauration des agent.es. Sur l'ensemble du territoire. A Paris la grande majorité des sites disposent d'une restauration gérée par AGRAF, mais certains sites bénéficient d'une convention avec des restaurants privés, dans ces derniers l'action sociale intervient pour que, en théorie, le tarif d'un repas facturé aux agent.es ne dépasse pas, hors subvention interministérielle, un plafond de 5,34 € en région parisienne alors même que les coûts de revient sont plus importants (principe dit d'harmonisation tarifaire), avec une aide interministérielle supplémentaire de 1,29 € pour les agents dont l'indice est inférieur à 567.

Solidaires finances revendique auprès de la Fonction publique une hausse conséquente de la subvention interministérielle au moins jusqu'à l'indice terminal de la catégorie B.

Le NRP PARISIEN va avoir un impact non négligeable sur la restauration collective avec la perte de nombre de sites disposant d'un restaurant AGRAF (Boucry, Banque, UZES ? Meuniers, Godefroy Cavaignac). L'administration n'a absolument pas anticipé cet impact primordial sur la qualité de vie au travail des agents, avec comme seul palliatif l'aménagement de salle de convivialité qui n'en n'ont que le nom ! Solidaires finances reste attentif à ce que chaque agent puisse bénéficier d'une restauration collective de qualité à un prix correct soit sur son lieu de travail soit à proximité.

Nous revendiquons une gestion AGRAF partout à un tarif AGRAF pour tous et toutes ; nous dénonçons également pour AGRAF la dérive d'une tarification au plat lancée à Bercy et qui conduit tout naturellement à un surenchérissement du prix du repas : les agent.es plutôt favorables au lancement de cette opération sont de plus en plus critiques sur cette expérimentation.

Aide à la parentalité

Des places sont réservées dans quelques villes pour les enfants des agent.es (539 au niveau national).

Le Ministère de la Fonction Publique réserve également des places en crèches pour l'ensemble des fonctionnaires dans certaines régions. Pour Paris 113 places en crèches sont réservées. Solidaires finances revendique un véritable service public de la petite enfance et une politique beaucoup plus dynamique de réservation de places.

CESU garde enfants de 0 à 6 ans : Vous pouvez en bénéficier sous conditions de ressources, dans le cadre de l'aide aux familles. Mis en place par la Fonction Publique, Il s'agit d'un titre spécial de paiement pré-financé par l'Etat, et qui permet de payer des services de gardes d'enfants (assistantes maternelles, crèches, halte garderie, salarié à domicile, ...).

CESU «aide à la parentalité» de 6 à 12 ans : il est octroyé sous conditions de ressources exclusivement aux agent.es des Finances par le MEFR. Il permet de rémunérer un intervenant pour la garde d'enfant à domicile, l'accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école, le soutien scolaire, les cours à domicile.

Attention : les barèmes du CESU 0/6 ans et du CESU 6/12 ans sont différents. Ceux du 6/12 ans sont plus avantageux. Dès lors, si vous ne pouviez pas prétendre au CESU 0/6 ans, vous pouvez peut être prétendre au CESU 6/12 ans.

L'allocation aux parents d'enfants handicapés : Elle est subordonnée au paiement de l'allocation d'éducation spéciale. Son montant varie selon l'âge des enfants mais est indépendant de vos revenus. Il s'agit d'une prestation interministérielle .

Vos représentant.es dans les différentes instances

Anne Boutet (DRFIP) : CNAS ET CDAS – tel 0677733234

Christian Compagnat (DRFIP) : CDAS

Isabelle Gauthey (DNVSF) : CDAS

Jean Georges Paris (DG) : CDAS

Helene Laloy (Douanes) : CDAS

Nathalie Bourgois (CCRF) : CDAS

Clara Briu (DRFIP) : CDAS

Joelle Sementery-granger (DG) : CDAS

Julien Legris (DRFIP) : CDAS

Annie Dafit (DRFIP) : CDAS

Associations

Jean Marc Gayraud (DRFIP) : ALPAF - Tel : 06.83.17.34.36

Veronique Perdrijat (DRFIP) : AGRAF

En cas de difficultés financières

Le service social

Les assistant.e.s de service social de la délégation départementale de l'Action Sociale sont agent.e.s du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, titulaires d'un diplôme d'Etat. Ils ou elles ont pour mission d'aider les agent.e.s qui les sollicitent à rechercher la solution la mieux adaptée aux difficultés d'ordre personnel, professionnel ou familial pour les personnels rencontrés.

Aide pécuniaire et prêt social

Les agent.e.s en activité ou à la retraite confronté.e.s à de graves difficultés financières, à des situations de surendettement, à des événements de nature à déstabiliser leur budget, peuvent bénéficier d'un prêt social, ou d'une aide pécuniaire.

Le prêt social peut atteindre un montant maximum de 3 000 €, et doit être remboursé en 40 mensualités au plus, sans intérêt.

L'aide pécuniaire non remboursable, peut être accordée dans la limite de 3 000 € par an.

Ces deux prestations à caractère exceptionnel, sont octroyées après instruction de la demande par l'assistant.e de service social.

Une aide peut également être apportée aux agent.e.s confronté.e.s à des sinistres tels que inondations, incendies, et/ou liés à des intempéries ou accidents climatiques dans la limite de 3 000 €.

Adresses utiles

AGRAF : 8 avenue des Minimes 94034 Vincennes Cedex
www.agraf.asso.fr - Tel : 01.57.53.23.53

ALPAF : 8 avenue des Minimes - BP 161 -
94034 Vincennes Cedex
www.alpaf.finances.gouv.fr - Tél : 01 57 53 22 28

EPAF : Tour Cityscope 3 rue franklin - CS 70040 -
93108 Montreuil Cedex
www.epafvacances.fr - Tél : 01 48 59 22 00



**Solidaires Finances
Publiques Paris**

<http://sections.solidairesfinancespubliques.info/750/>
solidairesfinancespubliques.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

